



**RÉUNION D'EXPERTS DANS LE CADRE DU PROJET UA-ALLEMAGNE
SUR L'AMÉLIORATION DU CONTRÔLE DES ALPC ET LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET LA GESTION
DES STOCKS DANS LA GRANDE RÉGION DU SAHEL**

**ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE
3-4 SEPTEMBRE 2015**

RAPPORT

RAPPORT

ARRIERE-PLAN

1. La réunion d'experts dans le cadre du projet de l'Union africaine (UA) et l'Allemagne concernant le contrôle renforcé des armes légères et de petit calibre (ALPC) et la sécurité physique et la gestion des stocks (PSSM) dans la grande région Sahel s'est tenue du 3 au 4 Septembre 2015 au quartier général de l'UA à Addis-Abeba. L'objectif de la réunion était de générer un ensemble de recommandations pour une meilleure coordination entre les projets ALPC/ PSSM dans la grande région Sahel et pour une durable utilisation de la meilleure manière des ressources disponibles afin de renforcer les institutions existantes et les mécanismes institutionnels.

2. Il s'agit d'une contribution importante à la mise en œuvre du processus de Nouakchott, lancé le 17 mars 2013 pour renforcer la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'architecture pour la paix et la sécurité en Afrique (APSA) dans la Région Sahélo- Saharienne et visant à une facilitation de l'approfondissement de la coopération sécuritaire entre les pays concernés pour lutter effectivement contre le terrorisme et le crime international, y compris la prolifération des armes.

3. La réunion d'experts s'est tenue suite à la réunion préparatoire ayant eu lieu à Addis-Abeba le 15 mai 2015. Pendant la réunion préparatoire, le projet conjoint de l'Union africaine (UA)-l'Allemagne avait été introduit et expliqué aux représentants des pays industrialisés (Groupe de Sept -G7), de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et aux communautés économiques régionales et aux organes régionaux titulaires de mandats sur les armes légères.

PARTICIPATION

4. Participants à la réunion d'experts :
 - Représentants des États membres de l'UA: Algérie (représentant de l'ambassade), Burkina Faso (Commission nationale ALPC), Cameroun (ministère des relations extérieures), Tchad (Ministère des affaires étrangères), Côte d'Ivoire (Commission nationale ALPC), Guinée (Commission nationale ALPC), Mali (Commission nationale ALPC), Mauritanie (Représentant des forces armées), Niger (Commission nationale ALPC), Nigéria (Commission nationale ALPC), Sénégal (Commission nationale ALPC) et Tunisie (Ministère de l'intérieur).

 - Organisations régionales: Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), UE, Autorité inter-gouvernementale pour le développement (IGAD), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Centre régional pour les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États frontières (RECSA) et Mécanisme sous régional de contrôle des armements (SARCOM).

- Représentants des Nations Unies : Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), United Nations Mine Action Service (UNMAS) et Office de l'UA au sein de l'ONU (UNOAU).
- Représentants G7 : Allemagne, Canada, États-Unis, Japon, Royaume-Uni.
- Agences exécutives et experts indépendants: Centre international de Bonn pour la conversion (BICC), Mines Advisory Group (MAG), Institut d'études de sécurité (ISS), Université de Bradford, Handicap International, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Ministère fédéral allemand de la Défense, Enquête sur les armes légères et Société allemande pour la collaboration internationale (GIZ).

SEANCE D'OUVERTURE

5. Le premier jour de la réunion d'experts a commencé avec les observations préliminaires de Dr. Tarek A. Sharif (Président de la division défense et sécurité, Département paix et sécurité (PSD) de l'UA) et Dr. Thomas Göbel (Président de la division contrôle des armes conventionnelles, Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères). Dr. Göbel a noté la reconnaissance dans l'importance de la sécurité physique et la gestion des stocks (PSSM) en Allemagne et il a souligné la nécessité d'une meilleure coordination des activités ALPC/ PSSM, premièrement dans la Grande région Sahel et puis possiblement dans une plus large mesure au niveau continental. Afin de définir l'orientation de la réunion d'experts Dr. Göbel a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une collecte de fonds et que la réunion n'était pas un forum de discussion sur les normes et règlements existants. Pour Dr. Göbel il s'agissait plutôt d'une occasion de s'occuper des initiatives existantes de financement et des activités de contrôle concernant les petites armes et de vérifier les possibilités de mieux harmoniser ces structures existantes. Dr. Göbel a conclu ses observations en mettant l'accent sur l'importance de la mise en œuvre d'un mécanisme de coordination durable et en réitérant sa conviction que la réunion d'experts ne devrait pas être un événement unique.

6. Dr. Sharif a convenu aux observations de Dr. Göbel et il a expliqué que la réunion d'experts avait pour objectif de générer des recommandations qui devront être présentées auprès d'une réunion des ministres de l'intérieur et de la défense au plus haut niveau. De plus, Dr. Sharif a mentionné que l'UA a toujours été fortement engagée à l'égard des petites armes, malgré les défis présentés par l'environnement de mise en œuvre qui comprend une multitude de donateurs et d'organismes d'exécution. À cet égard, Dr. Sharif a indiqué que selon son opinion le projet de coordination UA-Allemagne fait partie du processus de Nouakchott au sens large.

7. Les observations de Dr. Sharif ont été suivies d'un exposé liminal par Mme Einas Mohammed, responsable des politiques au sein du Département paix et sécurité de la commission de l'UA. Mme Mohammed a précisé le cadre politique de la lutte contre la dissémination illicite des ALPC, y compris la Déclaration de Bamako (2000), la stratégie et le plan d'action concernant le contrôle de la dissémination illicite, la circulation et le trafic des

ALPC (2013) et la Position commune de l'UA sur le Traité de commerce des armes (2013). Il suivait un aperçu des instruments de paix et sécurité de l'UA concernant les ALPC et un résumé des réponses de l'UA aux circonstances dans la région Sahel. Ce dernier résumé comprenait un débat sur le processus de Nouakchott (2013), la mission de l'UA au Mali et dans la région Sahel (MISAHÉL) et sur la stratégie de l'UA pour la région Sahel récemment adoptée (2014) et reposant sur les piliers gouvernance, sécurité et développement. Mme Mohammed a conclu sa présentation en mentionnant quelques-uns des progrès de l'UA dans la région Sahel, ainsi que différents défis actuels.

JOUE 1 : COMMISSIONS DES PAYS

SEANCE I : MALI

8. Le reste de la première journée de la réunion d'experts a été consacré à une série de réunions-débats concernant les efforts en cours contre les ALPC dans les pays particuliers. Le premier de ces réunions-débats s'est concentré sur le Mali et a rassemblé trois présentateurs : Dr. Brigadier-Général Kani Diabate Coulibaly (Présidente de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au Mali (CNLPAL)), M. Matthew Brubacher (représentant de UNMAS Mali and UNOAU) et finalement M. Daan Redelinghuys (Conseiller principale technique du Groupe consultatif sur les mines). Dr. Général Coulibaly a lancé le débat en présentant les activités de la CNLPAL, en exposant en détail la mise en place des points de contact régionaux et en formulant le plan d'action national de la CNLPAL pour les années 2014-2018. En plus, le général a indiqué les défis en cours concernant la coordination des activités au Mali concernant les ALPC, notamment le fait que quelques-uns des fournisseurs d'aide contournent la commission nationale et que la plupart des activités sont organisées à Bamako au détriment des autres régions. En ce qui concerne les expériences réalisées, le général a indiqué qu'il serait souhaitable pour la CNLPAL de participer au contrôle et à l'évaluation des projets mis en œuvre et qu'il serait important de mettre l'accent sur la formation des formateurs afin de promouvoir la prise en charge nationale.

9. Après la présentation du Dr. Brigadier-Général Kani Diabate Coulibaly suivait une présentation par M. Matthew Brubacher qui a démontré les activités de l'UNMAS dans la Grande région du Sahel (incluant la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la Libye et le Soudan) ainsi que, plus spécifiquement, au Mali. En ce qui concerne la coordination au plan national, M. Brubacher expliquait que l'UNMAS, en cas d'un mandat donné par le Conseil de sécurité des Nations Unies, apportera son leadership en convoquant *in situ* un mécanisme de contrôle spécifique pour le pays, par exemple par le soutien à la création d'un groupe de travail s'occupant des armes et des munitions. L'UNMAS a convoqué un tel groupe au Mali qui est dirigé par les autorités nationales aujourd'hui. M. Brubacher a également mentionné que les Nations unies ont lancé récemment les projets de portefeuille d'activités de lutte contre les mines pour 2015, coordonnés par l'UNMAS, et visant à l'adaptation des ressources des donateurs aux besoins actuels. Le portefeuille comprend actuellement des projets, y compris de nombreux projets liés au PSSM, provenant de 24 pays. M. Brubacher a souligné que les autorités nationales de la grande région du Sahel pourraient utiliser cette base de données déjà existante et soumettre leurs propositions de PSSM, en collaboration

avec l'UA, comme un moyen de faciliter l'adaptation des besoins et des ressources. Étant le dernier intervenant sur le Groupe du Mali, M. Daan Redelinghuys a précisé les opérations globales du MAG, ainsi que les résultats plus spécifiques d'une évaluation conjointe MAG-BICC consacrée au PSSM, effectuée au Mali en 2014.

SEANCE II : MAURITANIE

10. La session comprenait des présentations par M. Tom van Beneden (officier technique au sein du service de soutien et des achats de l'OTAN), Lt. Col. Bathily Diégui (Forces armées de la Mauritanie) et M. Phillipe Houliat (conseiller technique principal, Handicap International). M. Tom Beneden a décrit le fonds fiduciaire de l'OTAN et le procédé de demande d'assistance par les pays qui ne sont pas membres de l'OTAN. Il a également décrit l'assistance de l'OTAN pour la Mauritanie dans le cadre du premier fonds fiduciaire de l'OTAN (2010-2014) ainsi que les efforts d'assistance en cours dans le cadre d'un second fonds fiduciaire de l'OTAN. Ces activités en cours comprennent la PSSM "destruction, démilitarisation et élimination" (des munitions, engins militaires et engins du génie excédentaires et obsolètes) ainsi qu'une réforme de la défense (comprenant la réintégration du personnel militaire dégagé des cadres). En précisant les expériences réalisées, M. van Beneden a souligné l'importance d'une réunion des représentants des différents ministères impliqués dans la PSSM (Ministère de la défense, ministère de l'intérieur et ministère des transports) afin de faciliter une coordination au niveau national.

11. Il suivait la présentation des raisons externes et internes pour une prolifération des ALPC en Mauritanie, des conséquences d'une telle prolifération et du cadre légal actuel par Lt. Col. Bathily Diégui. Le lieutenant-colonel a également souligné que les forces armées de la Mauritanie jouent un rôle important dans les campagnes de déminage, la destruction documentée des armes, le renforcement des contrôles aux frontières et la construction des dépôts de munitions conformément aux normes internationales. Ensuite M. Phillipe Houliat a présenté le soutien technique par Handicap International (HI) pour le PSSM et le contrôle des ALPC en Mauritanie. Dans ce contexte, ont été évoquées les activités de HI concernant la préparation et la diffusion des procédures opératoires standard, la formation concernant la réduction des ALPC, la "sensibilisation à la manutention et au transport" et finalement la destruction des munitions périmées et hors service. En ce qui concerne les expériences réalisées, M. Houliat a souligné la nécessité d'identifier les personnes les plus importantes à participer aux cours de formation ainsi que la nécessité associée d'une forte préparation et des améliorations dans la coordination au niveau national.

SEANCE III : TCHAD, NIGER ET SOUDAN

12. La session concentrait sur les dynamiques transfrontalières au Tchad, au Niger et au Soudan, avec des présentations par M. Alexis Tordeta Ratebaye (Ministère des affaires étrangères, Tchad), Général Youssoufa Mamadou Maiga (Président de la commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illégales, Niger) et M. Nikhil Acharya (Conseiller technique, BICC). M. Ratebaye a mis en relief des différents défis en cours au Tchad, y compris la nécessité d'une réforme de la législation sur les armes à feu obsolètes (adoptée immédiatement après l'indépendance) ainsi que la nécessité de mettre en place

une commission nationale efficace. Dans un sens plus positif, M Ratebaye a mentionné l'appui utile de l'UNODC et l'UNREC concernant la réforme de la législation et il a souligné l'efficacité de la troupe mixte du Tchad et du Soudan, actuellement comprenant 3.000 personnes. Ce dernier point était également mentionné par M. Nikhil Acharya du BICC. Dans cette même perspective, Général Maiga a pris pour sujet l'utilité des patrouilles conjointes établi par le Niger en coopération avec le Nigeria, le Bénin et le Burkina Faso. Cependant il a réaffirmé la nécessité de soutenir ces patrouilles avec un système de communication amélioré et de développer une coopération étendue aux autres états voisins en ce qui concerne l'échange d'informations.

SEANCE IV : COTE D'IVOIRE

13. Le dernier débat du premier jour de la réunion d'experts a porté essentiellement sur le contrôle des ALPC en Côte d'Ivoire. Ce débat comprenait des présentations par M. Anzian Kouadja (Secrétaire exécutif de la commission nationale contre la prolifération et la circulation des ALPC en Côte d'Ivoire), Mme Kora Gouré Bi (GIZ, chef de projet en Côte d'Ivoire) et M. Cédric Poitevin (Chef de recherche du groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)). M Kouadja a souligné le progrès de la commission nationale concernant l'établissement des normes, la remise en état des arsenaux, la destruction des armes, le marquage et l'enregistrement des armes et la révision des procédures de gestion des armes et des stocks de munitions. M. Kouadja a également mentionné qu'un groupe de travail sur le PSSM, présidé par le chef de l'état-major des Armées, avait été inauguré en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les expériences réalisées, le secrétaire exécutif a souligné la nécessité d'inclure les forces armées dans les efforts de contrôle des ALPC et il a mis en exergue qu'il pourrait être nécessaire de sensibiliser les responsables des forces armées.

14. Mme Gouré Bi a ajouté un éclaircissement du rôle de la GIZ en soutien de la commission nationale de Côte d'Ivoire. Selon Mme Gouré Bi, la GIZ s'est concentrée sur le deuxième pilier du plan d'action national, traitant du PSSM. À cet égard, la GIZ a apporté son soutien à la préparation des registres pour la gestion quotidienne des armes par les forces armées. La GIZ a également acquis deux machines de marquage et 250 dispositifs de sécurité "quick-lock" ARMATIX destinés à assurer le marquage et le stockage sûr des armes. Au-delà, la GIZ a soutenu des formations consacrées à l'utilisation de ces machines de marquage et dispositifs de sécurité fournis aux armuriers au sein des forces de défense et de sécurité (FDS). En ce qui concerne les expériences réalisées, Mme Gouré Bi a remarqué qu'il serait avantageux d'organiser des échanges d'informations aux niveaux sous-régional et continental afin de partager les expériences et de maximiser la portée. M. Poitevin du GRIP a traité du progrès en Côte d'Ivoire et il a mentionné qu'il serait vraisemblable que l'assistance internationale diminuera dans le proche avenir. À cet égard, M Poitevin a remarqué que la Côte d'Ivoire sera bientôt mise au défi de maintenir les activités sans assistance. En termes plus généraux, M Poitevin a souligné la nécessité de s'engager dans une sensibilisation concernant les ALPC à un niveau politique plus élevé.

JOUR 2 : COMMISSIONS TECHNIQUES

SEANCE V : INITIATIVES DES SENSIBILISATIONS CONCERNANT LA PSSM

15. Le deuxième jour de la réunion d'experts se concentrait sur la sensibilisation, la coordination des donneurs et les expériences réalisées en lien avec le contrôle des ALPC. Pendant le premier débat sur les initiatives de sensibilisation pour le PSSM, quatre représentants ont décrit le travail de leurs organisations respectives : Mme Olatokunbo Ige (Directrice de l'UNREC), Mme Djandranka Gillesen (Directrice générale pour la région Sahel et l'Afrique ouest, MAG), Lt. Col. Iain Nichols (Ministère de la défense allemand) et M. Lars Wirkus (Département des données et géomatique, BICC). Mme Ige a décrit un projet PSSM financé par l'UE pour le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Nigéria qui va bientôt être mis en œuvre pour une durée de trois ans (2015-2017). La directrice a également mentionné que l'UNREC prévoit de terminer dans les délais les enquêtes sur les armes de petit calibre vers la fin de l'année 2015 dans la région Sahel (Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger) et également dans les pays voisins (comprenant Cameroun, République centrafricaine, Nigeria et Sénégal). En ce qui concerne les autres activités en cours, Mme Ige a déclaré que l'UNREC assiste au marquage et à l'enregistrement des ALPC par la commission nationale du Mali, et à des activités semblables au Burkina Faso et au Niger. La directrice a également déclaré que l'UNREC fournit son soutien dans les domaines du TCA et de la convention de Kinshasa concernant les ALPC.

16. Il suivait la présentation du programme régional du MAG dans le Sahel par Mme Djandranka Gillesen, qui porte sur la gestion et la destruction des armes au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. Mme Gillesen a précisé le progrès du MAG dans ces pays individuels et a également expliqué l'approche standardisée pour la région, qui vise à des évaluations préliminaires du point de vue technique, menées conjointement avec les autorités nationales. Basé sur ces évaluations le MAG dresse un plan d'intervention, détermine des priorités et par la suite conduit des activités pertinentes, y compris des mesures de formation des responsables nationaux. Finalement Mme Gillesen a déclaré qu'il existe une nécessité permanente de renforcer la responsabilité et le rapport ce qui concerne le contrôle des ALPC et le PSSM et qu'assez souvent les ressources ne suffisent pas pour satisfaire les besoins, une circonstance qui requiert une amélioration de la coordination (au niveau national et régional). Après la présentation de Mme Gillesen, le Lt. Col. Iain Nichols a souligné la possibilité pour les armées nationales de contribuer à un contrôle efficace des ALPC en apportant un appui militaire à l'Etat de droit dans le cadre d'opérations de stabilisation globales sous conduite civile, afin de faire face aux réseaux de trafic transnationaux. En ce qui concerne la coordination militaire, Lt. Col Nichols a souligné la nécessité d'une analyse et d'une planification conjointes ainsi que d'un partage de renseignements. Finalement M. Lars Wirkus a donné un aperçu du guide interactif du BICC concernant les ALPC.

SEANCE VI: EXPERIENCES REALISEES EN CONNEXION AVEC LE CONTROLE DES ALPC

17. La deuxième session du jour portait sur les expériences acquises pendant les contrôles de petites armes. Il y avait une présentation par M. Ben Coetzee venant de l'Institut d'études de sécurité (IES) et par Mme Simonetta Grassi, directrice du programme global sur les armes à feu de l'UNODC. M. Coetzee a présenté les résultats d'une étude des initiatives de contrôle concernant les petites armes à feu entre 2005 et 2015. Souvent, ces initiatives sont mises en œuvre seulement en réponse aux crises, et pas préventivement. En plus, assez souvent cet empressement à régler la situation aboutit à duplication, car les différents organismes d'exécution ciblent immédiatement un seul bénéficiaire. M. Coetzee a également mis en relief la nécessité des interventions fondées sur les évaluations et les preuves empiriques concernant la situation du contrôle des armes. En plus il a noté que les résultats des projets souvent ne sont pas publiés, malgré le fait que ces projets ont été inaugurés avec beaucoup de visibilité. Alors assez souvent les expériences acquises ne sont pas rendues publiques. Finalement M. Coetzee a observé qu'il manque souvent un mécanisme de surveillance et d'évaluation et que souvent les exigences des donateurs ne correspondaient pas à la réalité et à la capacité de mettre en œuvre ces exigences.

18. Après ces remarques, Mme Simonetta Grassi a partagé des expériences acquises pendant le programme GFP de l'UNODC. En faisant référence à l'évolution législative en connexion avec le GFP elle a expliqué que le processus est souvent freiné par le manque de volonté politique de soumettre des propositions de loi au parlement, par une connaissance insuffisante des instruments juridiques, et par des compétences de rédaction juridique limitées. Faisant référence aux travaux de l'UNODC concernant le marquage et l'enregistrement, Mme Grassi a également identifié deux obstacles particuliers, notamment la procédure longue de l'acquisition des machines de marquage et les ressources financières limitées pour la mise en œuvre des initiatives de marquage sans assistance externe. En termes plus généraux, Mme Grassi a souligné la nécessité de surveiller la circulation des armes illicites en générant en même temps des capacités nationales pour la collecte et l'analyse des données. Finalement Mme Grassi a mentionné la nécessité d'une promotion et d'une facilitation des efforts de coordination aux plans international et régional.

19. Ensuite Dr. Owen Greene (Université de Bradford) et M Francis Wairagu (Chef d'équipe des programmes et opérations chez RECSA) ont formulé des commentaires individuels.

SEANCE VII : ADEQUATION ENTRE LES RESSOURCES ET LES BESOINS

20. La troisième session s'est concentrée sur l'adéquation entre les ressources et les besoins. Au début, Dr. Joanne Richards a présenté les résultats d'un exercice de cartographie documentant les projets ALPC/ PSSM dans la grande région Sahel en cours ou prochainement mis en œuvre. Elle a précisé l'absence d'une seule organisation cohésive régionale s'occupant des ALPC dans la région Sahel, en l'Afrique de Ouest et au Maghreb ainsi que la nécessité d'une coordination inter-régionale plus élevée. Dr. Richards a présenté les résultats d'un sondage distribué parmi les praticiens travaillant dans la région

Sahel. Selon le sondage, auquel ont répondu 40 participants, les trois principales priorités pour une coordination sont "la coordination entre les organisations des activités en cours et à venir", "le partage coordonné des informations et des meilleures pratiques," et "l'initiatives coordonnées de formation, d'éducation et de renforcement des capacités." De l'autre côté, les trois principaux obstacles nommés sont "l'absence d'une planification et d'une évaluation conjointes", "l'absence d'un financement projet spécifique" et "un manque de ressources financières".

21. Également présents au débat étaient Mme Olatokunbo Ige (Directrice de l'UNREC), M David Hardison (Directeur du programme PM/ WRA, Département d'État américain) et M. Nicolas Kasprzyk (Chercheur principal, institut d'études de sécurité). Faisant allusion à la présentation de Dr. Richardson, M Kasprzyk a remarqué que maintenant la fenêtre d'opportunité politique pour une coordination renforcée en matière d'armes légères et de petit calibre et de PSSM est ouverte. En particulier M Kasprzyk faisait allusion à la déclaration des G7 du Avril 2015 sur le désarmement et la non-prolifération qui exige une "coopération plus élevée parmi les états africains contre la dissémination des armes" et souligne que les Etats du G7 sont prêts à soutenir ces efforts. En établissant des parallèles avec le "Groupe de travail du Partenariat mondial", un mécanisme de coordination pour les initiatives nationales et internationales contre les armes de destruction massive, M Kasprzyk a suggéré qu'un mécanisme similaire pourrait être utile au regard des armes légères et de petit calibre et du PSSM.

SEANCE VIII : LA VOIE A SUIVRE

22. La dernière session de la réunion d'experts s'est concentrée sur les mécanismes possibles pour améliorer la coordination des initiatives ALPC/ PSSM dans la région Sahel. Au cours de ce débat, M Wolf-Christian Paes (Chef de groupe technique consultatif du BICC) a précisé les cinq nécessités, selon lui les plus importantes :

- La nécessité d'augmenter la capacité auprès de l'UA afin de permettre l'organisation d'une coordination améliorée des initiatives ALPC/ PSSM et un développement des stratégies, outils et des meilleures pratiques.
- La nécessité d'améliorer la capacité des communautés économiques régionales existantes afin de permettre une planification et une mise en œuvre renforcées des exigences de leurs états membres.
- La nécessité d'améliorer la capacité technique au plan national (y compris la capacité de coordination) et la nécessité de mobiliser les ressources d'origine nationale.
- La nécessité pour les donateurs internationaux d'améliorer, non seulement leur coordination, mais également dissémination des meilleures pratiques et de la compréhension des besoins d'assistance locaux.

- La nécessité pour les agences de mise en œuvre de mieux coordonner les efforts avec leurs partenaires nationaux et entre elles-mêmes.

23. Dans ce contexte M. Paes a proposé un mécanisme pour répondre à ces besoins. Ce mécanisme comprend une plateforme de coordination, où l'UA, les représentants des donateurs, les communautés économiques régionales, les états membres et les agences de mise en œuvre se rencontrent annuellement afin de partager des informations sur les projets en cours et à venir. Selon la proposition, ces réunions de coordination annuelles devraient se tenir en lien avec les réunions du G7 /groupe des donateurs désarmement et non-prolifération (trois ou quatre fois chaque année) et en lien avec les conférences du comité de pilotage régional de l'UA concernant les ALPC (deux fois chaque année). L'UA assumerait les tâches de secrétariat du mécanisme de coordination, de l'organisation des conférences, de la collecte des informations et de la compilation d'une base de données sur les activités ALPC/ PSSM en cours et sur les besoins dans la région Sahel. Dans le cadre de cette proposition, l'assistance technique et financière sera fournie par l'Allemagne (par le BICC), y compris avec la mise à disposition de personnels auprès de l'UA.

24. La présentation de M. Paes était suivie par des commentaires de deux participants, M. Abayomi Adeomi (Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO) et M. Ahmed Maïdi, coordinateur principal, MISAHEL. Les coprésidents Dr. Tarek A. Sharif (Président de la division défense et sécurité, Département paix et sécurité (PSD) de l'UA) et Dr. Thomas Göbel (Président de la division contrôle des armes conventionnelles, Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères) ont fourni des observations finales.

RESUME DES DISCUSSIONS

25. Au cours de la réunion d'experts les participants ont posé des questions spécifiques relatives à chacune des sessions, ont partagé des expériences et des meilleures pratiques. L'enregistrement et le marquage des armes ont été le sujet d'une discussion particulière pendant laquelle les participants ont attesté de l'importance d'exécuter ces activités dans un environnement favorable sur les plans judiciaire et politique. Mme Simonetta Grassi (UNODC) a également exprimé l'avis que, dans certains cas, une assistance accrue est nécessaire pour que les pays puissent déterminer leurs propres nécessités et priorités en ce qui concerne le contrôle des ALPC.

26. Les participants ont pris à bras le corps le thème de la réunion, discutant de la forme d'un éventuel mécanisme de coordination dans la région du Grand Sahel. À cet égard, Dr. Owen Greene (Université de Bradford) a suggéré qu'il serait utile d'établir un groupe de coordination des activités, particulièrement dans les pays « au cœur » de la région du Sahel (Mali, Mauritanie, Niger, Burkina Faso et Tchad) ou les initiatives non coordonnées semblent être les plus fréquentes. Pendant le dernier débat concernant "les voies à suivre", certains représentants des commissions nationales d'ALPC ont exprimé des préoccupations et ont demandé dans quelle mesure l'assistance financière par l'Allemagne pour le mécanisme de coordination proposé puisse influencer l'assistance financière des autres projets ALPC/ PSSM en cours ou à venir. Dr. Göbel a rassuré les participants sur le fait que le projet visant à mieux coordonner les initiatives de contrôle des ALPC est un projet individuel et séparé

qui ne va pas priver de financements les autres activités. M Paes a également souligné que la plateforme de coordination se veut une plateforme d'échange d'informations et d'idées et non pas un mécanisme d'allocation des fonds fiduciaire. Des questions supplémentaires ont été posées concernant le rôle de l'ONU et des différentes communautés économiques régionales dans le cadre du mécanisme de coordination proposé. En réponse, il a été réaffirmé que le processus proposé influencerait les communautés économiques régionales et les autres et les autres agences de mise en œuvre y compris (et non limitées à) l'ONU. Après la discussion les participants ont exprimé leur soutien au mécanisme de coordination proposé.

RECOMMANDATIONS

27. Les recommandations suivantes résultent des discussions pendant les deux jours de la réunion d'experts :

- La prolifération d'ALPC dans la région Sahel a mené à une augmentation des initiatives de contre-prolifération. Actuellement ces initiatives sont mis en œuvre par un grand nombre d'acteurs différents, et d'une manière non coordonnée. La duplication est courante et pour cette raison les ressources limitées et actuellement disponible sont souvent utilisées d'une manière non optimale.
- La prolifération des ALPC dans la région du Grand Sahel se déroule inter régionalement en recouvrant le Sahel, le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest. Aucune organisation régionale dotée d'un mandat visant au contrôle des petites armes ne couvre la région du Grand Sahel complètement. Pour cette raison il est nécessaire de promouvoir et d'améliorer la coordination des initiatives d'ALPC/ PSSM sur le plan national ainsi que sur le plan régional.
- La capacité technique de coordination et d'identification des besoins est souvent limitée. Cette capacité nécessite d'être soutenue au sein de l'UA, parmi les organisations régionales et les autorités nationales ALPC.
- Des acteurs extérieurs effectuant des recherches sur la circulation des armes, sur l'analyse des besoins, sur le suivi et l'évaluation devront, chaque fois que cela est possible, assister au développement des capacités des chercheurs locaux.
- Les interventions concernant les contrôles des petites armes devraient être appliquées préventivement et pas seulement au lendemain de crises.
- Une plateforme de coordination devrait être mise en place, au sein de laquelle l'UA, les représentants des donateurs, les communautés économiques régionales, les états membres et les agences de mise en œuvre se rencontrent annuellement afin de partager des informations sur les projets en cours et à venir. Cette réunion de coordination annuelle devrait se tenir en lien avec les réunions des Etats donateurs pour les ALPC (trois ou quatre fois par an) et avec les réunions du Comité directeur

UA-Régions chargé des questions d'armes légères et de petit calibre et de DDR (deux fois par an).

- L'UA devrait assumer les tâches de secrétariat de la plateforme de coordination. À cet égard l'UA devrait organiser des réunions de coordination, collecter les informations, et compiler une base de données concernant les activités et les besoins en cours relatifs aux ALPC et au PSSM dans la grande région Sahel.
- Les activités et les rapports de la plate-forme proposée doivent être coordonnés avec et mettre en place des chaînes de coordination avec d'autres mécanismes, y compris le Processus de Nouakchott de l'UA, AFRIPOL et CAERT, ainsi qu'avec les efforts régionaux en cours, y compris les efforts liés aussi bien aux stratégies pour le Sahel de l'UA que celles des Nations unies, le Plate-forme G 5 pour la coopération sécuritaire, la plate-forme de coordination ministérielle créée à Bamako, au Mali, et le Partenariat Transsaharien Contre le Terrorisme (TSCTP).

Annexes

- Description du projet
- Rapport de la réunion préparatoire